



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe

Question écrite n° 4173

## Texte de la question

M. Éric Jalton appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances, ainsi que de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme et du ministre des outre-mer sur la situation de la création d'entreprise en Guadeloupe. En effet, si la Guadeloupe reste un des départements français avec le plus fort taux de création d'entreprises, elle rencontre les mêmes difficultés que les autres départements, mais avec des particularismes locaux mal pris en compte par les dispositifs nationaux. L'accès au micro-crédit est un élément moteur de la création d'entreprise, qui s'adresse ici le plus souvent à des publics en insertion. De ce point de vue, j'adhère aux 19 propositions de l'ADIE exposées dans son livre blanc visant à : simplifier les procédures administratives de création et d'accès au crédit, maintenir les dispositifs d'accompagnement financier des publics au chômage ou en insertion, pendant la durée de lancement de l'entreprise, mettre en oeuvre un véritable accompagnement des porteurs de projet, voire un dispositif de tutorat. Le conseil régional propose des dispositifs propres à la Guadeloupe visant par exemple la population de « djobeurs » pour les sortir du travail informel. Il apparaît ici encore plus de difficultés à se retrouver dans tous les dispositifs d'aide et la nécessité d'une coordination accrue entre les acteurs d'aide à la création d'entreprises. La ville des Abymes soutient le projet d'endopôle, visant à mutualiser toute une série d'outils d'aide à la création d'entreprises, appuyée sur une école de commerce et un réseau de jeunes entrepreneurs. Elle réfléchit par ailleurs avec Cap Excellence, au développement d'immobilier de création et de croissance d'entreprises dans le cadre des projets de rénovation urbaine des Abymes et Pointe à Pitre. Il souhaiterait savoir les mesures qu'il compte prendre pour améliorer la création d'entreprises et l'accès au micro-crédit, et si il est envisageable de renforcer le travail partenarial avec les conseils régionaux et les structures intercommunales en charge du développement économique, afin d'obtenir à la fois une simplification des procédures, et un accompagnement des porteurs de projet adapté à l'environnement socio-économique du territoire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Jalton](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4173

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 septembre 2012](#), page 4963

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)